

**TOUCHE PAS À
MA RETRAITE!**



Un comité référendaire national s'est constitué afin de combattre le plan Prévoyance vieillesse 2020. Le SIT y participe et appelle à signer massivement ce référendum nécessaire.

Retraites • Ça y est, le référendum contre l'élévation de l'âge de la retraite des femmes et la baisse des rentes est lancé. Alors que l'Assemblée des délégué-e-s de l'Union syndicale suisse (USS) du 24 mars dernier s'est prononcée pour soutenir le plan Prévoyance vieillesse 2020 (PV2020), adopté par les chambres fédérales une semaine plus tôt, un front syndical du refus, dont le SIT fait partie, s'est constitué pour mener cette bataille. Ce référendum est d'autant plus nécessaire que la droite patronale s'apprête à le combattre également lors de la votation du 24 septembre prochain, mais pour des raisons diamétralement opposées.

MAUVAIS COMPROMIS

Pour l'ensemble du mouvement syndical, l'élévation de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans est « une couleuvre difficile à avaler ». Mais pour une majorité des délégué-e-s à l'USS, les « compensations » obtenues par le PS aux chambres fédérales, notamment l'augmentation de 70 frs de la rente AVS, rendent PV2020 acceptable. Obnubilé-e-s par ce renforcement certes inédit de l'AVS, certain-e-s vont même jusqu'à prophétiser que cette très légère augmentation ouvrirait la voie à d'ultérieurs renforcements du 1^{er} pilier. Mais comment y croire, alors que les

mêmes qualifient de quasi-miracle le compromis obtenu dans un parlement largement dominé par la droite?

Le focus sur la très légère augmentation de la rente AVS masque par ailleurs les baisses massives (-12 % en moyenne) des rentes du 2^e pilier via la baisse du taux de conversion. En 2010, l'ensemble du mouvement syndical et de la gauche qualifiait de « vol des rentes » l'abaissement du taux de conversion de 6,8 % à 6,4 %. Un vol des rentes combattu victorieusement par référendum. Avec PV 2020, ce taux

> SUITE P. 4

L'AUSTÉRITÉ DANS UN ÉCRAN DE FUMÉE

Derrière le résultat positif des comptes 2016 de l'Etat se cachent des inégalités qui se creusent sous un régime d'austérité.

6

VOTATIONS DU 21 MAI 2017

Le SIT appelle à voter NON à la hausse des tarifs des TPG, OUI à la loi fédérale sur l'énergie, et OUI à l'agrandissement de la maison des Associations.

7

DOSSIER ÉCONOMIE DOMESTIQUE

L'opération Papyrus offre la perspective d'un pas supplémentaire dans la lutte syndicale pour la normalisation du secteur de l'économie domestique.

8-9

LE BRAS DE FER CONTINUE CHEZ WALO

Après 6 jours de grève, les travailleurs de Walo refusent le plan social et demandent une conciliation.

11

PORTRAITS

Janine et Merita sont membres de la commission femmes du SIT. Entretien croisé avec deux militantes déterminées.

13

Billet de la présidence


24 mars 2017 dernier, cela commence par un rendez-vous matinal en gare de Cornavin. Départ du train à 6h42. Destination: Berne.

Ana Paula, notre vice-présidente, est arrivée la première avec un sac de croissants, de la boulangerie artisanale de son quartier. Nous rejoint Davide, puis nous retrouvons Manuela dans le wagon restaurant. Nous échangeons sur les enjeux de la séance en piochant dans le sac de viennoiseries.

Notre syndicat n'aura pas le droit de vote du fait de notre statut de membre observateur. Il est attendu de la présidence qu'elle appuie les interventions de nos co-secrétaires généraux-ales. (applaudissements, marmonnements, voir sifflements).

La CGAS par la voix de notre co-secrétaire générale interviendra pour défendre la position référendaire concernant le projet Prévoyance vieillesse 2020. On sait maintenant qu'il n'y a plus rien à attendre des chambres fédérales. L'âge de la retraite des femmes est augmenté à 65 ans, alors que rien n'est entrepris pour éliminer les inégalités salariales. Il y a bien 70 frs de rente en plus, mais seulement pour les futur-e-s retraité-e-s, et d'autres mesures qui font dire au Comité présidentiel, hôte de la séance, que ce changement de paradigme (sic!) est exceptionnel (entendez par là: la majorité de droite a été d'accord d'augmenter les rentes alors qu'elles sont gelées depuis 40 ans!). Les délégué-e-s présent-e-s vont accepter ce compromis qui pour notre part a franchi la ligne rouge. Notre intervention est claire et combative. Le référendum sera lancé par le Comité unitaire contre PV2020 qui se réunira en conférence de presse l'après-midi même à Berne. Les enjeux doivent être clairement exposés à la population, car sinon c'est par une votation fiscale connexe (augmentation de la TVA pour le financement) que le sujet des rentes sera abordé...

Davide, co-secrétaire général, interviendra, vibrant, pour informer du lancement du projet Papyrus à Genève, il s'agit de créer des émules outre-Sarine, pour ce projet de régularisation des sans-papiers d'envergure!

Je vous le donne en mille, nous étions à la 294^e assemblée extraordinaire des délégué-e-s de l'Union syndicale suisse. Et nous y défendons nos positions! 

Diego Cabeza



SOMMAIRE

EDITO

Printemps de lutte pour les retraites **p3**

ACTUALITÉS

PV2020: Les 10 bonnes raisons de signer le référendum **p4**
Les syndicats exigent un registre cantonal des salaires **p5**
Franc succès des permanences du SIT **p5**
L'austérité dans un écran de fumée **p6**
Pour une caisse maladie publique et sociale **p6**

VOTATIONS

NON à la hausse des tarifs TPG **p7**

DOSSIER

Economie domestique: un secteur à régulariser **p8**
Travail de nuit indemnisé **p9**

SECTEURS

Partie serrée sur la caisse de pension **p10**
Nouvelle CCT en négociation **p10**
Le bras de fer continue chez Walo **p11**

EMPLOI

Taxer les robots? **p12**

ENTRETIEN

Militantes et féministes **p13**

ANNONCES

p14-15

EN ACTION

Grève chez Walo **p16**



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

HORAIRES

9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30
sauf le vendredi et vacances scolaires (jusqu'à 17 h)

Les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut pour cela passer aux permanences.

PERMANENCES DU SIT

Bâtiment, parcs et jardins, Nettoyage
mardi et jeudi de 15 h à 18 h au rez-de-chaussée

Tertiaire-privé

(Régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, sécurité, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)
mardi et jeudi de 14 h à 18 h au 1^{er} étage

Santé, social, secteurs public et subventionné

mardi de 10 h 30 à 13 h 30
mercredi de 15 h à 18 h au 2^e étage

Travailleuses-euses sans statut légal (sans-papiers)

lundi de 14 h à 17 h

Opération Papyrus

lundi de 14 h à 20 h, jeudi de 14 h à 17 h
vendredi de 9 h à 12 h

Service des impôts

déclaration: sur rendez-vous pour les membres uniquement
+41 (0) 22 818 03 20

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

guichet: lundi, mercredi et vendredi de 14 h à 17 h au 3^e étage
+41 (0) 22 818 03 33
tous les matins, de 9 h à 12 h

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3287, 1211 Genève 3
tél.: +41 (0) 22 818 03 00
fax: +41 (0) 22 818 03 99
courriel: sit@sit-syndicat.ch
web: www.sit-syndicat.ch

Printemps de lutte pour les retraites

La tendance est lourde. Partout en Europe, face à l'allongement de l'espérance de vie et à l'arrivée à la retraite de la génération des « babyboomers », la mode est au relèvement de l'âge de la retraite.

Avec PV2020, la Suisse n'y échappe pas. La droite patronale a certes momentanément reculé sur sa proposition d'y introduire un mécanisme de relèvement automatique de l'âge de la retraite à 67 ans. Mais c'est reculer pour mieux sauter. Un passage en force aurait fait échouer toute la réforme, alors la mesure a simplement été reportée à plus tard : des initiatives parlementaires allant dans ce sens ont d'ores et déjà été déposées. Et en attendant, la droite patronale s'en est prise, avec succès cette fois-ci, à une de ses cibles de prédilection : l'âge de la retraite des femmes.

Beaucoup plus localement et sectoriellement, c'est à la même tendance que sont exposé-e-s les 46 000 salarié-e-s de la fonction publique et para-publique genevoise affilié-e-s à la CPEG. D'aucun-e-s rétorqueront que la situation n'a rien à voir, celle de la CPEG découlant d'une sous-capitalisation de la caisse et de la baisse du taux technique. Et pourtant, parmi les mesures qu'ils-elles risquent de devoir subir figure en bonne place le relèvement de l'âge de la retraite de 64 à 65 ans (de 61 à 62 ans pour les métiers à pénibilité physique), y compris pour les femmes.

A bien y regarder, si les chemins pour y parvenir diffèrent, les causes de ces dégradations des conditions de retraites sont les mêmes : l'offensive de la droite patronale contre toutes les formes de redistribution de la richesse. En matière de retraites, cette offensive prend la forme du démantèlement progressif du principe de répartition solidaire entre actifs-ves et pensionné-e-s d'une part, et entre hauts et bas revenus d'autre part, au profit d'un système de capitalisation individuelle. Une logique libérale centrée sur l'individu plutôt que sur le collectif, qui tend à remplacer progressivement la notion d'assurance sociale par celle de prévoyance individuelle. Et tant pis pour celles-ceux dont la prévoyance individuelle,


tout en étant extrêmement coûteuse, ne suffira pas à garantir une retraite décente : ils-elles n'auront qu'à travailler plus longtemps !

La CPEG paie ainsi aujourd'hui la volonté du parlement fédéral de mettre un terme au principe de répartition encore en vigueur dans quelques caisses de pensions publiques, en les contraignant à surcapitaliser massivement d'ici à 2052. C'est bien cette contrainte, doublée de l'absence de volonté de la même majorité libérale d'en faire assumer la plus grande part par l'Etat-employeur, qui met aujourd'hui la CPEG en difficulté, avec pour conséquences les menaces qui pèsent aujourd'hui sur l'âge de la retraite, sur le niveau des rentes, sur la primauté de prestations, et sur la part de financement incombant aux salarié-e-s.

La prédominance du principe de capitalisation sur celui de répartition caractérise également PV2020. LAVS y est certes légèrement renforcée. Mais en considérant l'équilibre global entre le 1^{er} et le 2^e pilier, force est de constater que c'est le second qui se taille la part du lion. Alors que le 2^e pilier engloutit des milliards, c'est ce dernier qui accapare les trois quarts des cotisations supplémentaires prévues par PV2020. La droite tonne contre l'augmentation des charges patronales que cela induit. Elle aurait évidemment préféré s'en tenir à la baisse des rentes via la baisse du taux de conversion, avec

l'argument fallacieux qu'étant donné qu'il faut verser des rentes à plus de gens et pendant plus longtemps, il n'y aurait pas d'autre choix que de les baisser. Reste que le capital des fonds de pension, sur lequel se sucent abondamment les assurances et la finance, va encore grossir de plusieurs milliards, et que la prochaine crise boursière les fera partir en fumée.

Le relèvement de l'âge de la retraite n'est pas la conséquence inéluctable de l'allongement de l'espérance de vie et du vieillissement de la population. Parce que l'économie produit largement assez de richesses pour pouvoir financer le coût supplémentaire que l'évolution démographique produit sur le système de retraites. Il suffirait de mieux les partager : via les salaires d'abord, via une fiscalité plus juste ensuite, et enfin via un véritable renforcement du principe de répartition dans le financement des retraites.

C'est une lutte longue et difficile, et sur fronts multiples. Mais le SIT continuera de s'y engager avec détermination. 

Davide De Filippo

La logique libérale tend à remplacer l'assurance sociale par la prévoyance individuelle

PV2020

Les 10 bonnes raisons de signer le référendum

Du relèvement de l'âge de la retraite des femmes à la hausse des cotisations, voici dix bonnes raisons de signer le référendum contre Prévoyance vieillesse 2020.



1 Parce qu'il est inacceptable de relever l'âge de la retraite des femmes à 65 ans, alors qu'elles gagnent en moyenne 19 % de moins que les hommes, et que l'inégalité de la répartition des tâches domestiques ou de « care » les contraignent au temps partiel, aux ruptures de carrière et à des revenus plus bas tout au long de leur vie.

2 Parce que cela ouvre la porte au relèvement de l'âge de la retraite pour toutes et tous.

La droite patronale a déjà déposé plusieurs motions parlementaires allant dans ce sens, et de nombreuses caisses de pension tablent déjà sur ce relèvement.

3 Parce que la hausse des rentes AVS ne compensera pas les pertes. A coup de 70 frs de hausse

de la rente AVS, une femme touchant la pension moyenne devra vivre jusqu'à 94 ans pour compenser l'année de rente AVS perdue due au relèvement de l'âge de la retraite.

4 Parce que les retraité-e-s actuel-le-s verront leur pouvoir d'achat diminuer, en raison de la hausse de la TVA, alors qu'ils-elles ne bénéficieront pas de l'augmentation des rentes AVS réservée aux futur-e-s retraité-e-s seulement.

5 Parce que pour conserver la même rente LPP à la retraite, on touchera moins durant la vie active, en raison de l'augmentation des cotisations à l'AVS et au 2^e pilier pour compenser la baisse du taux de conversion de 6,8 % à 6 %

6 Parce les bas revenus seront plus lourdement ponctionnés, en raison de l'élargissement vers le bas de la part du salaire soumise aux cotisations LPP, et de l'augmentation de la TVA, plus lourde à supporter pour les bas revenus.

7 Parce que le 1^{er} pilier en ressort affaibli par rapport au 2^e. Trois quarts des nouvelles cotisations iront renforcer le 2^e pilier contre un quart seulement pour l'AVS.

8 Parce que beaucoup plus d'argent partira en fumée dans le 2^e pilier, alors que les fluctuations boursières et l'avidité des assurances ne laissent que des miettes aux rentiers-ères.

9 Parce que la Suisse a suffisamment de moyens pour garantir des retraites dignes par un véritable renforcement du 1^{er} pilier et une plus grande contribution des entreprises, des très hauts revenus et des dividendes.

10 Parce qu'il est nécessaire de faire entendre le refus des travailleurs-euses lors des votations du 24 septembre prochain. Seul le référendum peut y parvenir.

Téléchargez le référendum sur sit-syndicat.ch Signez et faites-le signer autour de vous, et renvoyez-le au plus tard le 30 juin 2017

>SUITE PAGE 1

baissera à... 6%! Une baisse qui ne sera «compensée» que par une hausse massive des cotisations. Autant de milliards supplémentaires jetés dans le panier percé du 2^e pilier, au seul profit des assurances et de la spéculation financière.

Pour le SIT et le front référendaire, PV2020 est loin d'être équilibré. Mais plus grave encore, le relèvement de l'âge de la retraite des femmes est une couleuvre que l'on ne saurait avaler tant que le salaire des travailleuses reste désespérément inférieur de 20 % à celui des travailleurs, tant qu'elles seront contraintes au temps partiel en raison de l'inégalité de répartition des tâches

non rémunérées, et en raison de l'insuffisance de places en crèches et de structures publiques d'aide à domicile notamment.

UN NON DE GAUCHE

Plutôt que de prendre acte du rapport de force au parlement fédéral, la gauche syndicale, avec SolidaritéS, l'AVIVO et de nombreuses militantes féministes, ont décidé de tenter de le modifier en se saisissant de l'arme du référendum. Et ceci même si le peuple se prononcera de toute façon sur la réforme en raison de l'augmentation de la TVA également prévue par PV2020.

Le référendum syndical et de gauche sur PV2020 est nécessaire pour deux raisons essentielles : parce que la récolte de signatures est en elle-même un outil de mobilisation des salarié-

e-s dans un pays où la grève «politique» est interdite depuis 1918, et parce que c'est la seule manière de ne pas laisser le champ du refus à la seule droite libérale et patronale, qui tonne déjà contre un plan PV2020 qu'elle juge encore trop généreux.

D'aucun-e-s craignent un retour de bâton brutal au parlement en cas de refus par le peuple le 24 septembre prochain. C'est oublier que la droite patronale prévoit déjà l'augmentation de l'âge de la retraite pour toutes et tous, et ceci quel que soit le résultat du vote. Alors autant le dire dès maintenant : nous ne voulons pas de l'élévation de l'âge de la retraite et du vol des rentes. En signant le référendum contre PV2020. ♦

Davide De Filippo

MARCHÉ DU TRAVAIL

Les syndicats exigent un registre cantonal des salaires

Pour lutter contre la sous-enchère et les inégalités salariales, il faut disposer de statistiques en phase avec l'évolution de la réalité cantonale.

Sous-enchère • Livraison avec deux ans de retard des statistiques de l'Enquête suisse sur les salaires (ESS), changements de méthodologie qui rendent problématiques les comparaisons, les syndicats genevois critiquent l'indigence des statistiques en Suisse. Pour lutter contre la sous-enchère salariale et les inégalités salariales entre les hommes et les femmes, Genève doit innover et se doter rapidement d'un registre cantonal des salaires. La CGAS propose ainsi que la Loi sur l'inspection et les relations de travail (Lirt) soit complétée par une obligation d'annonce de la part des entreprises des salaires versés à chaque employé-e. Ces données seraient à communiquer au REG, Registre des entreprises genevoises qui existe déjà et tient à jour la liste des entreprises et le nombre des employé-e-s.



APPLIQUER LES LOIS

Les données recueillies serviront de base de données de statistiques salariales cantonales pouvant être livrées plus rapidement que l'ESS. Elles seront également mises à disposition des organes de surveillance du marché de l'emploi et de promotion de l'égalité salariale: Conseil de surveillance du

marché de l'emploi, Office cantonal de l'inspection et relations de travail, Inspection paritaire des entreprises, commissions paritaires des CCT, Promotion de l'égalité, etc. Pour ces organes, une connaissance fine de l'évolution des salaires offerte par le registre permettrait de mieux cibler secteurs

et branches sur lesquelles agir et déclencher les mesures adéquates prévues par les lois pour lutter contre la sous-enchère et les inégalités.

GROS MALAISE AVEC L'ESS 2014

La publication début avril des résultats genevois de l'ESS fait réagir les syndicats. Les modifications à l'échantillon d'entreprises prises en compte pour le canton en 2014 rendent les comparaisons avec la période précédente très délicates. De l'aveu même des spécialistes, le but de l'ESS n'est pas d'étudier l'évolution des salaires entre deux périodes. Or, pour prendre des décisions politiques, l'analyse de l'évolution est indispensable. En 2014 ont été pris en compte pour la première fois les salaires versés par les entreprises (essentiellement des grands groupes nationaux tels que Coop, UBS, Implan, grands groupes médias, etc) dont la majorité des emplois n'est pas sur Genève mais sur d'autres régions, ce qui n'était pas le cas avant.

INTERROGATIONS SÉRIEUSES SUR LES RÉSULTATS

Ceci peut expliquer certains résultats. Mais des interrogations sérieuses demeurent. Par exemple à propos de la baisse en apparence spectaculaire des inégalités salariales entre les hommes et les femmes. 2,3% d'écart salarial entre les hommes et les femmes en 2014 à Genève alors que ce même écart était de 9,7% en 2012. Le chiffre global est trompeur. Parce que des écarts salariaux très importants sont enregistrés dans des branches regroupant un nombre important de salarié-e-s. A commencer par le secteur bancaire (25% d'écart salarial en 2014 contre 23,6 en 2012) et dans le commerce de détail (8,5% d'écart en 2014 contre 7,6 en 2012). Les résultats de l'ESS 2014, non comparables mais que l'on compare quand même, montrent globalement que la stagnation, voire la pression à la baisse des salaires, se maintient, malgré l'absence d'outil performant permettant de mesurer l'évolution des salaires. D'où l'exigence de la CGAS d'un registre cantonal des salaires. ♦

Manuela Cattani

PAPYRUS

Franc succès des permanences du SIT

Les permanences organisées par le SIT dans le cadre de l'opération Papyrus ne désemplissent pas.

Ouvertes le 6 mars dernier, et tenues trois fois par semaine, les permanences du SIT ont déjà accueilli près de mille personnes sans statut légal. Conseils sur la procédure, aide à la constitution des dossiers, et informations sur le droit du travail et des assurances sociales, les militant-

e-s, avec la structure efficace mise en place, sont prêt-e-s à répondre à toutes les situations en lien avec les permanences de secteur lorsqu'il s'agit d'une question de défense des conditions de travail, à titre individuel ou collectif.

Après quelques semaines de fonc-

tionnement et les échanges que nous avons pu avoir avec les autres associations engagées dans cette opération, nous pouvons dire maintenant qu'une partie importante des sans-papiers à Genève sont au courant de l'opération Papyrus et qu'ils-elles ont pu recevoir les informations nécessaires leur permettant de déterminer s'ils-elles remplissent ou non les critères de régularisation.

Après la phase initiale d'information à large échelle, nous arrivons dans celle plus délicate de la constitution des dossiers. Délicate car l'opération Papyrus n'est pas une régularisation collective automatique. Elle fixe des critères qu'il convient absolument de remplir sous peine de voir son dossier refusé avec les conséquences d'un renvoi de Suisse. ♦

Thierry Horner

ATTENTION AUX VAUTOURS AVIDES DE GAINS FACILES

Après quelques semaines d'observation, nos doutes se sont malheureusement confirmés: l'opération Papyrus entraîne dans son sillage des vautours en tous genres qui, sentant les possibles bonnes affaires, se sont soudainement improvisés spécialistes du droit des étrangers-ères pour proposer leurs « mauvais » services à des prix prohibitifs. Nous mettons en garde les personnes concerné-e-s contre ces pratiques inacceptables qui leur font courir un risque majeur pour leur avenir et leur rappelons que le SIT et les organisations qui ont participé activement au projet dispensent de manière professionnelle des conseils et informations gratuitement.

COMPTES 2016 DE L'ÉTAT

L'austérité dans un écran de fumée

Derrière le résultat positif des comptes 2016 de l'Etat se cachent non pas un équilibre, mais des inégalités qui se creusent sous un régime d'austérité.

Analyse • Avec un excédent positif apparent de 60 millions, les comptes 2016 passent sans faire de vagues. Un paradoxe, puisque qu'une tempête violente avait accueilli le projet de budget à l'automne 2015 (grèves, manifestations, empoignades et valse de projets de loi au Grand Conseil), et empêché son adoption. Aujourd'hui, avec sa présentation, le Conseil d'Etat camoufle la signification véritable de ce résultat.

DÉSÉQUILIBRE SOCIO-ÉCONOMIQUE

En 2016, les richesses produites ont augmenté de presque 1 %, mais ont été si mal distribuées, que la population s'est appauvrie et que les inégalités ont augmenté. Car malgré cette hausse du PIB, les entreprises ont détruit des emplois (-0.8 % en 2016) et diminué la masse salariale (-0.5 %).

Conséquence: pour faire face à cette situation dégradée, la population appauvrie a dû faire plus appel au soutien de l'Etat: le recours à l'aide sociale a augmenté de 7 %, les besoins en bourses d'étude de 10 %, l'aide au paiement des primes maladies de 12 %, pour ne citer que trois exemples.

L'économie se décharge donc sur l'Etat: moins d'emplois et de masse salariale, plus de besoins sociaux, plus de charges pour l'Etat pour atténuer cette paupérisation. Mais les ressources



de l'Etat lui permettent-elles de faire face à ces besoins croissants? la réponse est non. Car en même temps, la politique des détenteurs-trices de capitaux est de diminuer massivement leur imposition, RIE3 comprise. Résultat: sans des droits de succession plus élevés que d'habitude, les rentrées fiscales seraient en baisse par rapport à 2015.

COUPES À TOUS LES ÉTAGES

Comment se fait-il alors que Conseil d'Etat s'en sorte avec des chiffres noirs? La réponse est simple: avec son plan d'austérité, il a coupé quasiment partout dans les services et les subventions aux institutions sociales, de santé et d'éducation. Annoncées de 1 %, mais en réalité plus de 1.5 %, ces coupes se chiffrent en plusieurs dizaines de millions, avec le gel des salaires et d'autres mesures à charge de la population. Evacuées du résumé des comptes, mais visibles dans le détail des 500 pages des comptes et sur le terrain.

Deux exemples, qu'on pourrait multiplier: pour les EMS, 106 lits ont été créés, mais les subventions baissent. Pour le secteur du handicap, les dépenses baissent de 1,5 million, alors que 76 nouvelles places ont été ouvertes: à nombre égal de places, c'est moins 4 millions.

LE PERSONNEL TOUCHÉ DE PLEIN FOUET

Dans les services, il est devenu impossible d'assurer les mêmes prestations, et les institutions commencent à l'admettre. Mais deux effets contribuent à rendre peu visible cette dégradation. Le premier « amortisseur », c'est les conditions de travail du personnel. Les institutions mises devant le fait accompli des coupes cherchent à s'en sortir par le grignotage des conditions de travail: non remplacement des absences, utilisation de personnel moins qualifié ou temporaire pour le payer moins, externalisation à des sous-traitants privés qui paient moins, etc.

Le second « silencieux », c'est que de nombreux bénéficiaires de ces prestations, personnes âgées, handicapées, bénéficiaires de l'aide sociale ou de l'aide à domicile n'ont pas (pas encore?) une capacité très forte à s'organiser et à se faire entendre.

L'alarme est tirée. Les coupes continuent en 2017. Et l'annonce pour 2018 d'un budget « raisonnable » signifie sans doute: encore des coupes. ♦

Jean-Luc Ferrière

SANTÉ

Pour une caisse maladie publique et sociale

Le SIT soutient l'initiative populaire du PdT pour créer une caisse maladie publique à Genève.

Initiative • La section genevoise du Parti du Travail (PdT) a lancé une initiative populaire cantonale qui prévoit la création d'une caisse maladie publique cantonale à but social. Le comité du SIT a décidé de la soutenir.

Alors que Mauro Poggia et Pierre-Yves Maillard ont annoncé le dépôt de deux initiatives populaires – l'une pour permettre la création d'une

caisse de compensation qui prélèverait des primes en fonction des coûts réels et qui participerait aux négociations pour la fixation des montants des primes, l'autre qui interdirait aux élu-e-s fédéraux-ales de toucher une quelconque rémunération en provenance d'une caisse maladie – le PdT part seul dans une course cantonale et lance une initiative pour modifier

la constitution. L'introduction d'un article unique permettant la création d'un établissement public autonome (EPA) offrirait la possibilité aux personnes domiciliées dans le canton de bénéficier d'une couverture de soins complète. La nouvelle caisse maladie et accident publique et à but social prendrait en charge les frais minimaux selon les dispositions LAMAL.

Sans frais de publicité ni objectifs de profit, elle serait viable et permettrait au canton de faire des économies. Le montant des primes maîtrisé, les genevois-e-s pourraient assumer leurs frais de santé sans recourir à l'aide sociale.

Si la population suisse s'est montrée frileuse en 2007 en s'exprimant contre la proposition du PS d'établir le montant des primes selon le revenu, (72,1 % de non), en 2014, elle a refusé à seulement 61,9 % la création d'une caisse publique. Le canton de Genève, s'est montré plus audacieux en l'acceptant à 57,4 %. C'est mieux, signe que les mentalités avancent. Sans modifier le système actuel, cette initiative a l'avantage d'introduire une alternative publique au marché privé. Le comité du SIT soutient les initiants qui ont jusqu'au 17 juillet 2017 pour récolter 10 000 signatures. ♦

Mirella Falco



TRANSPORTS PUBLICS

NON à la hausse des tarifs TPG

Le SIT appelle à refuser le 21 mai prochain la hausse des tarifs TPG votée par le Grand Conseil. Une hausse anti-démocratique et anti-sociale.

Référendum • Pour la troisième fois en trois ans, les Genevois-es sont appelé-e-s se prononcer sur le prix des billets des Transports publics genevois. Alors que l'initiative demandant la baisse des tarifs a été acceptée par deux fois en 2013 et 2014, le Grand Conseil a décidé en septembre dernier d'une hausse du prix des billets et des abonnements d'environ 3%. Argument de la majorité parlementaire pour justifier ce non-respect de la volonté populaire: pour maintenir, voire développer les prestations des TPG, ces derniers ont besoin d'argent. Mais c'est oublier qu'une autre voie est possible, autrement plus sociale et solidaire, pour financer les transports publics: l'augmentation de la subvention de l'Etat aux TPG. Dire NON à l'augmentation des tarifs de TPG, c'est également dire NON à la politique d'austérité qui consiste à reporter le coût des baisses fiscales sur les usagers-ères des services publics.

MANQUE DE MOYENS

Personne ne nie que des transports publics de qualité et offrant de

bonnes conditions de travail à ses employé-e-s nécessitent un financement conséquent. Personne ne nie non plus que la baisse des tarifs intervenue suite à la double acceptation par le peuple de l'initiative «Stop aux hausses des tarifs des transports publics» a généré des pertes de revenus pour les TPG. Personne ne nie enfin que le développement du réseau d'une part, et la nécessaire amélioration des conditions de travail du personnel des TPG d'autre part, nécessitent des financements supplémentaires qui font aujourd'hui défaut. Mais à qui appartient-il de payer?

POUR UN FINANCEMENT PUBLIC

Pour le SIT, ce n'est pas aux usagers-ères, dont certain-e-s ont des revenus très modestes et n'ont pas d'autre choix que de se déplacer en bus, de pallier le manque de financement public. Les transports publics sont et doivent rester un service public, c'est-à-dire un service fourni par l'Etat à la collectivité et pour le bien de la collectivité. Tout

le monde profite de transports publics de bonne qualité, même celles-ces qui ne les utilisent pas: imaginons un peu à quel chaos malodorant et toxique ressembleraient nos rues sans transports publics... Il est donc juste que chacun-e contribue à hauteur de ses moyens à ce service public: cela s'appelle les impôts.

NON À L'AUSTÉRITÉ

Or, les TPG n'échappent malheureusement pas à la politique d'austérité menée par le Conseil d'Etat et la droite libérale depuis plus de vingt ans: successions de baisses fiscales ne profitant qu'aux plus fortuné-e-s et aux grandes entreprises, manque à gagner pour les caisses publiques, et cures d'amaigrissement budgétaire pour les services publics, qu'ils relèvent directement de l'Etat ou qu'ils soient subventionnés par ce dernier, comme c'est le cas pour les TPG. Disons-le clairement: si les TPG souffrent d'un manque de financement, ce n'est pas en raison de l'initiative acceptée par le peuple il y a deux ans, c'est en raison de la RIE1, de la RIE2, du rabais d'impôt libéral, du bouclier fiscal, et de la... RIE3.

Car la légère augmentation de la subvention, accordée pour que d'aucun-e-s acceptent le relèvement des tarifs, ne doit pas faire oublier que les TPG ont reçu de la part du Conseil d'Etat la même consigne que tous les services d'Etat ou subventionnés: faire 5% d'économie pour «absorber» les coûts de la RIE3. Une RIE3 pour laquelle la droite reviendra à charge malgré sa défaite du 12 février. Et ce serait au-à la salarié-e qui prend son bus pour aller vendre peu chèrement sa force de travail de payer? ♦

Davide De Filippo

OUI À LA LOI FÉDÉRALE SUR L'ÉNERGIE

Référendum • Le SIT appelle à voter OUI le 21 mai prochain à la loi fédérale sur l'énergie. Cette loi est le premier volet de la «Stratégie énergétique 2050», née des décombres de la catastrophe nucléaire de Fukushima. Elle prévoit de mettre progressivement hors service les centrales nucléaires suisses, d'améliorer l'efficacité énergétique (réduire les gaspillages) et développer la force hydraulique et les nouvelles énergies renouvelables.

Même si le projet initial a été fortement édulcoré par le parlement fédéral, notamment en n'imposant pas de calendrier précis de fermeture des centrales nucléaires suisses, il a le mérite d'aller dans le bon sens d'un virage énergétique plus écologique et durable.

Un sens que l'UDC pro-nucléaire et allergique à toute forme de taxes et de réglementations ne partage pas, raison pour laquelle ce parti a déposé un référendum.

Or pour le SIT, miser sur les nouvelles énergies renouvelables, c'est miser sur un avenir plus respectueux de notre environnement et sur un potentiel important de création d'emplois. ♦

OUI À L'AGRANDISSEMENT DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Initiative • Le SIT appelle à voter OUI à l'initiative cantonale 158 pour «la valorisation et l'agrandissement de la Maison internationale des Associations». Cette initiative, que le SIT avait soutenue, prévoit la rénovation et l'agrandissement de la Maison des Associations à la rue des Savoises, dont les bâtiments sont propriétés de l'Etat.

Ce projet est l'occasion de mettre les bâtiments en conformité avec les normes Minergie, d'améliorer les espaces non utilisables en l'état, et d'augmenter les volumes disponibles pour répondre aux demandes croissantes de location de bureaux et de salles de conférences par des associations.

Il s'agit d'offrir un toit aux nombreuses associations qui rassemblent des citoyen-ne-s autour de causes communes, et qui font contrepoids aux pouvoirs politiques et économiques, parfois avec très peu de moyens.

La Maison des Associations est d'ailleurs fréquemment utilisée par les syndicats, dont le SIT, pour y tenir des conférences de presse ou des assemblées. ♦

ECONOMIE DOMESTIQUE

Un secteur à régulariser

L'opération Papyrus offre la perspective d'un pas supplémentaire dans la lutte syndicale pour la normalisation du secteur de l'économie domestique.



Perspectives • A Genève, plus de 30 000 personnes emploient du personnel de maison. Le SIT se bat depuis des années pour tenter de normaliser ce secteur encore largement informel: contrat-type de travail en 2005, création du Chèque-service pour la déclaration aux assurances sociales, réduction du temps de travail et indemnisation du travail de nuit, et maintenant l'opération Papyrus, qui devraient permettre à de nombreuses travailleuses de mieux se défendre et à l'Etat de mieux contrôler le secteur. Alors que ce secteur se développe notamment en raison de l'insuffisance des services publics dans le domaine de la petite enfance et de l'aide à domicile, il est grand temps de revaloriser ce domaine d'activité en octroyant aux employé-e-s de maison des salaires et des conditions de travail similaires aux autres secteurs, comme l'exige la Convention internationale (C189) « un travail décent pour les employé-e-s de maison », que la Suisse a ratifiée.

SITUATION ULTRA-PRÉCAIRE

Les emplois sont occupés à 90 % par des femmes migrantes, dont 70 % sans autorisation de séjour. Avec une telle proportion de personnes sans statut légal, les abus sont inévitables: salaires minima non respectés, heures supplémentaires non-

payées, pas de vacances, pas de délais de congé, salaires non déclarés aux assurances sociales. Difficile de faire respecter ses droits, lorsqu'on est sans statut légal que l'on a droit ni à l'assurance chômage ni à l'aide sociale. La dépendance envers les patron-n-e-s est immense et nombre d'entre eux-elles ne manquent pas d'en profiter.

RÉGLEMENTER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Pour le SIT, la régularisation des travailleuses sans statut légal a donc toujours été la première des revendications du secteur de l'économie domestique, mais pas la seule: face aux abus et suite aux dénonciations menées par le SIT, le canton de Genève a été le premier en 2005 à se doter d'un Contrat-type de travail avec salaires minima obligatoires. Chèque-service a été créé, permettant aux ménages privés de déclarer facilement leurs employé-e-s aux assurances sociales, le temps de travail est passé de 48 à 45 heures par semaine, une reconnaissance salariale des années d'expérience a été obtenue en 2012 et depuis 2016, et le travail de veille est enfin réglementé (lire ci-contre).

... ET LES AMÉLIORER

La progression des salaires et des conditions de

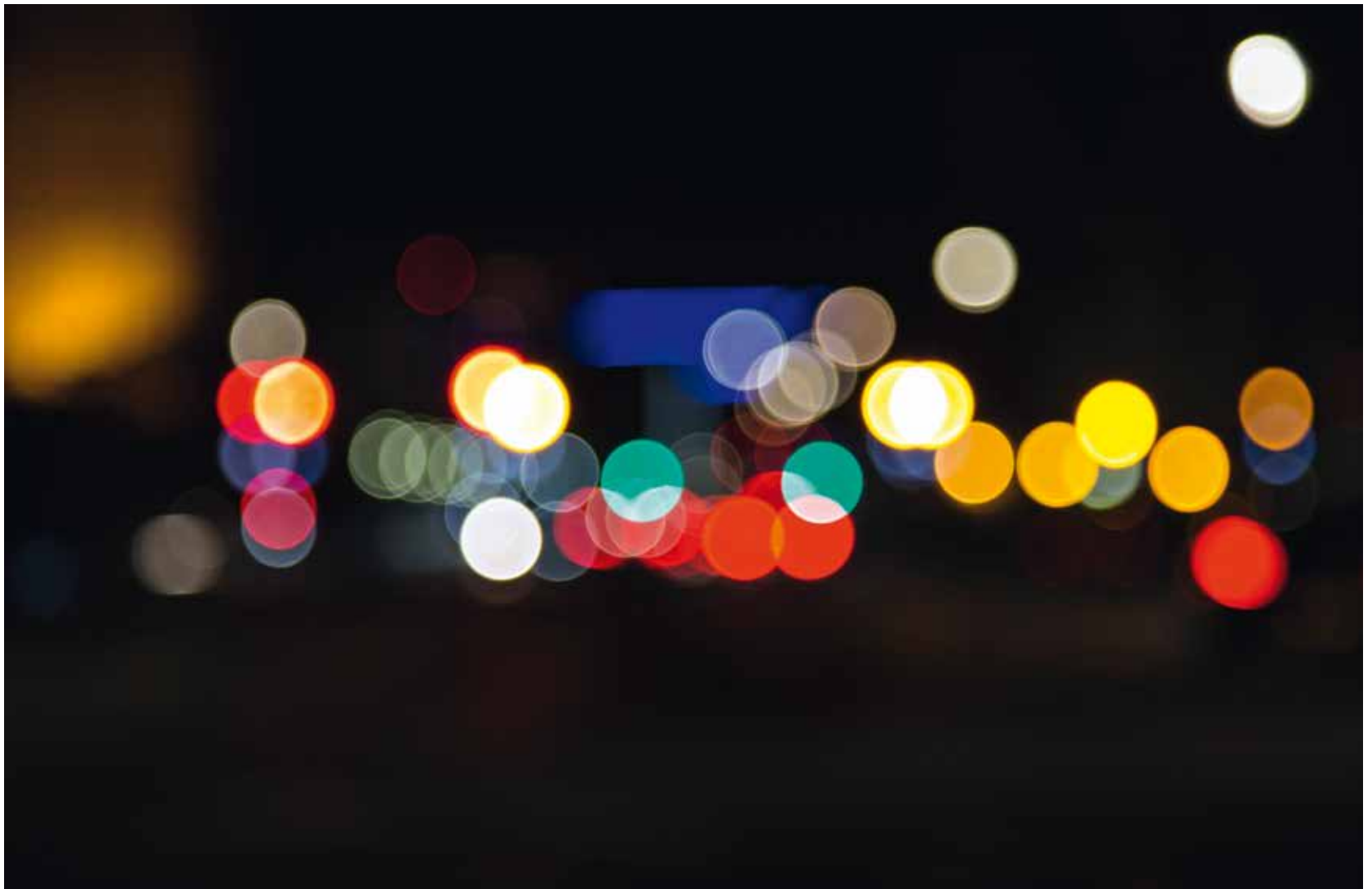
travail sur le papier est notable, mais la lutte doit être poursuivie. Le SIT revendique un salaire minimum de 4000 frs pour 40h heures de travail hebdomadaires, deux jours de congé par semaine (actuellement un jour et demi de congé), une assurance perte de gains obligatoire en cas de maladie, 5 semaines de vacances et la soumission du secteur à la Loi fédérale sur le travail.

AMÉLIORER LES CONTRÔLES

Si le cadre légal régissant les conditions de travail s'est amélioré depuis une dizaine d'années et doit continuer à l'être, des mesures doivent également être prises pour qu'il soit mieux respecté. L'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) peut réaliser des contrôles dans les ménages privés depuis 2013, et l'opération Papyrus prévoit de les renforcer.

Mais plus encore, en accordant une autorisation de séjour aux employé-e-s de maison, on leur donne surtout la possibilité de se défendre elles-mêmes face aux abus patronaux. Voilà de quoi permettre à ce secteur de se normaliser, de sortir de cette zone de non-droit pour enfin devenir un secteur économique à part entière. **♦**

Martine Bagnoud



Travail de nuit indemnisé

Depuis 2016, le travail de nuit dans l'économie domestique doit être majoré.

Santé au travail • Le Contrat-type de travail de l'économie domestique du canton de Genève prévoit une majoration des salaires minimaux de 7.55 frs pour les heures de veille comprises entre 20h00 et 07h00 du matin. Une compensation qui vient pallier quelque peu la faiblesse de la protection de la santé des travailleuses dans le secteur.

Les personnes âgées dépendantes sont en augmentation dans notre société. Et très souvent, elles ne souhaitent pas entrer en maison de retraite ou tentent de retarder ce moment-là. De plus en plus, elles engagent des employé-e-s de maison pour les veiller durant la nuit. Soit les patron-ne-s exigent de vivre et de dormir

chaque nuit au domicile de l'employeur, soit elles travaillent 24 heures sur 24 durant 2-3 jours par semaine ou alors elles effectuent uniquement un travail de veille de nuit. Les salarié-e-s s'occupant de personnes âgées ou handicapées qui nécessitent une présence 24 heures sur 24 sont fortement éprouvées, car elles doivent faire face à des situations humaines difficiles à gérer seule, notamment dans le cas de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Ces employé-e-s qui effectuent ce travail de veille de nuit étaient jusqu'en 2016, extrêmement mal protégées du point de vue juridique. En effet, la Loi sur le travail qui a pour but de protéger la santé physique et psychique ne s'applique pas au secteur

de l'économie domestique. La durée du temps de travail n'est pas réglementée, ni la durée du repos entre deux jours de travail. Ce qui rend « légal » de travailler 24 heures sur 24 durant plusieurs jours d'affilée.

Cette importante majoration salariale du travail de nuit qui rappelons-le est nocif pour la santé, permet de lutter contre sa banalisation. Ce tarif est aussi dissuasif, car le prix d'une nuit de veille est équivalent au prix d'une journée en EMS. Ce type de prise en charge qui est en train de se généraliser en Suisse alémanique doit se faire en institution ou par l'aménagement d'un collectif de travail, il n'est en aucun cas à privatiser. ✓

Martine Bagnoud

EN CHIFFRES

30 000

ménages privés emploient des employé-e-s de maison à Genève

7000

employé-e-s de maison travaillent sans autorisation de séjour à Genève

3756 frs

C'est le salaire minimum obligatoire dans l'économie domestique à Genève (soit 19.30 frs/h)

7.55 frs

C'est le supplément par heure pour le travail domestique entre 20h00 et 07h00

90 %

des emplois dans l'économie domestique sont occupés par des femmes migrantes

SERVICES PUBLICS

Partie serrée sur la caisse de pension

Le Cartel intersyndical appelle à la mobilisation pour sauver les retraites de la CPEG, dans un contexte d'une rare complexité.

Retraites • Pour les 40 000 salarié-e-s affilié-e-s à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) et le Cartel intersyndical qui les représente, la partie pour défendre les retraites s'annonce serrée et complexe. Suite à la baisse du taux technique à l'automne dernier (lire SITinfo n°6, nov. 2016), la CPEG s'est retrouvée subitement en situation de sous-capitalisation par rapport aux objectifs fixés par la loi. Le comité de la caisse, contraint par le droit fédéral de prendre des mesures, ne peut agir qu'en baissant les prestations de 20%. Seule manière de l'éviter: une nouvelle capitalisation de la caisse à hauteur d'un, voire plusieurs milliards selon les modèles, dont la décision relève *in fine* du Grand Conseil. Pour le Cartel intersyndical, dont le SIT est membre, une chose est certaine: sans une forte mobilisation du personnel, ce dernier devra encore passer à la caisse.

LA PROPOSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat semble disposé à mettre 4 à 5 milliards sur la table, mais avec des baisses de prestations, même si «limitées». Après les 13% de réduction de rentes déjà concédée



par le personnel avec la fusion de la CIA et la CEH en 2014, la «limitation» de nouvelles pertes est toutefois loin d'être une question anodine.

Mais la plus lourde contrepartie demandée par le Conseil d'Etat est le passage de la primauté de prestations à la primauté de cotisations: un objectif politique historique de la droite, auquel les syndicats sont opposés tout aussi historiquement.

SANS TABOU NI CONTRAINTE

Le Cartel n'en fait toutefois pas un tabou à ce stade, et demeure dispo-

sé à discuter de toutes les pistes de solutions possibles avec le Conseil d'Etat, sur la base de ses objectifs syndicaux fondamentaux: la défense des retraites et des salaires, laquelle doit passer par une capitalisation substantielle de la caisse de la part de l'Etat.

Mais quel sens aurait une négociation avec le Conseil d'Etat si pendant ce temps-là, le comité de la CPEG décidait de réduire les prestations de la caisse avec des effets irréversibles? Le risque est réel et concret, puisque le comité de la CPEG a déjà prévu de

relever l'âge-pivot d'une année, ce qui occasionnerait déjà 5% de réduction des rentes. Pour le Cartel, il est hors de question de négocier avec le pistolet sur la tempe, ce qui implique que toutes les décisions de la CPEG qui iraient dans le sens de réduire les prestations doivent être suspendues.

BOL D'AIR AU GRAND CONSEIL ?

Le bol d'air viendra peut-être du Grand Conseil, qui tiendra une session spéciale le 24 avril sur demande de la gauche et du MCG, lesquels ont déposé un projet de loi prévoyant 1 milliard de capitalisation supplémentaire, dont 200 millions à charge du personnel via une augmentation de sa cotisation.

Les avis divergent sur la durabilité de cette mesure, moins onéreuse pour l'Etat que celle articulée par le Conseil d'Etat. Pour le Cartel, l'augmentation de la cotisation des salarié-e-s est plus que discutable, alors qu'elles sont globalement déjà extrêmement élevées.

ACTIONS LE 4 MAI

Reste qu'elle enlèverait au comité de la CPEG toute raison de se précipiter dans des mesures de réduction des rentes, et permettrait au Cartel et au Conseil d'Etat de poursuivre leurs discussions un peu plus sereinement.

Mais un peu seulement. Parce que le Conseil d'Etat et la droite ne feront pas de cadeau. Le Cartel appelle donc à une assemblée du personnel le 4 mai prochain, et n'exclut aucune mesure de lutte, y compris la grève, dans cette partie serrée pour défendre les retraites. ♦

Davide De Filippo

VENTE

Nouvelle CCT en négociation

Le SIT et UNIA négocient une nouvelle CCT-cadre dans le secteur de la vente. Tour d'horizon des revendications.

Revendications • Trois dimanches et un jour férié ouverts contre une convention collective de travail: voilà en substance ce qu'ont dit les Genevois-es le 27 novembre dernier en acceptant le contre-projet à l'initiative cantonale des syndicats «Touche pas à mes dimanches». Ce contre-projet autorise l'ouverture des commerces le 31 décembre, un jour férié à Genève, ainsi que trois dimanches par an, pour autant qu'il existe une convention collective de travail étendue dans la branche. C'est cette convention qui est aujourd'hui en cours de négociation.

Dans un secteur aux conditions de travail précaires, caractérisées par des bas salaires et une

flexibilité horaire outrancière, l'extension des horaires d'ouverture le dimanche ne saurait aller sans compensation et sans amélioration générale de ces conditions de travail, notamment en matière d'horaires et de protection de la santé des salarié-e-s. Les revendications principales du SIT et d'Unia dans ces négociations sont les suivantes:

- un supplément salarial de 100% pour le travail du dimanche,
- l'interdiction du travail sur appel,
- l'octroi de 24 samedis de congé par an,
- l'octroi d'une semaine de vacances supplémentaire,

- la garantie de la semaine de 5 jours,
- la limitation de la durée de la journée à 9 heures,
- l'interdiction du travail au-delà de 18h pour le personnel ayant des charges de famille,
- des jours fixes de congé pour le personnel à temps partiel,
- des horaires fixes pour le personnel à temps plein,
- un supplément salarial pour la nocturne du jeudi, si elle est maintenue.

En sus de ces revendications, les syndicats demandent des droits syndicaux accrus et une protection optimale pour les délégué-e-s syndicaux-ales afin de participer aux pourparlers de la Commission paritaire, dont les congés payés qui vont avec.

Dans un secteur où les organisations patronales n'ont de cesse de se cacher derrière le tourisme d'achat et le franc fort pour ne pas améliorer les conditions de travail, les négociations seront difficiles. Mais c'est à ce prix-là que les magasins pourront étendre leurs horaires d'ouverture. ♦

Jésus Gomez



© Eric Roset

CONSTRUCTION

Le bras de fer continue chez Walo

Après 6 jours de grève, les travailleurs de Walo refusent le plan social et demandent une conciliation.

Conflit • Après 6 jours de grève, les ouvriers de Walo ont repris le travail le 6 avril dernier mais le conflit ouvert avec leur employeur n'est pas pour autant terminé. Ces derniers restent déterminés à obtenir un plan social digne de ce nom à la hauteur des capacités financières de l'entreprise, laquelle figure parmi les plus importantes de Suisse avec ses 2200 collaborateurs et ses centaines de millions de chiffre d'affaire.

MANŒUVRE DILATOIRE DE WALO

Après leur action de protestation du 17 mars, et face à l'indigence du plan social que leur proposait leur patron (un mois de salaire à titre d'indemnité alors que la plupart d'entre eux a plus de 50 ans et travaille parfois depuis 30 ans dans l'entreprise), les grévistes ont, par l'entremise des syndicats SIT, Syna et Unia, saisi la Chambre des relations collectives de travail de Genève (CRCT) pour tenter une conciliation. Les dirigeants de Walo ont contesté la compétence de la CRCT estimant que, selon la convention nationale du secteur de la construction (CN), seule la commission paritaire du gros œuvre à Genève (CPGO) avait les compétences de concilier les parties. Étonnante position lorsque l'on sait que la CPGO

est constituée par les représentants syndicaux parties au conflit et des représentants de la Société suisse des entrepreneurs dont Walo est un membre important. Le 30 mars, la CRCT a rendu une ordonnance de suspension de la procédure, non sans relever que la situation de plusieurs ouvriers était préoccupante et devait impérativement faire l'objet d'un plan social adéquat. Malgré cette ordonnance, Walo n'a pas saisi la CPGO, démontrant ainsi que son opposition à la CRCT n'était qu'une manœuvre dilatoire pour lui permettre de procéder aux licenciements sans attendre l'issue des négociations.

REFUS DES GRÉVISTES

Face à l'impossibilité de rapprocher les points de vue, les syndicats se sont trouvés contraints d'organiser une grève des ouvriers. Depuis son déclenchement, le 29 mars, les parties se sont rencontrées à deux reprises, mais sans parvenir à un accord. Le 5 avril, les grévistes, réunis en Assemblée générale, ont refusé à l'unanimité moins une abstention la dernière proposition de Walo, estimant qu'elle ne tenait pas suffisamment compte de la situation de l'ensemble du personnel.

PROTECTION DES TRAVAILLEURS ÂGÉS INSUFFISANTE

Sur la question de la protection des travailleurs âgés, Walo a bien fait un pas dans la direction des grévistes en proposant des postes de travail sur le canton de Vaud en priorité à leurs nombreux collègues de plus de 55 ans. Mais Walo refuse de donner les garanties nécessaires pour le maintien futur de ces emplois, laissant planer un doute insupportable pour les travailleurs concernés de savoir s'ils pourront bénéficier ou non de leur retraite anticipée. Au vu des enjeux, ce point exige des engagements fermes de l'entreprise.

INDEMNITÉS INSUFFISANTES

Sur ce point également, Walo a partiellement entendu les revendications des travailleurs en augmentant certaines indemnités proposées. Il n'en reste pas moins que près de la moitié des travailleurs licenciés, soit 19 sur 41, continue à se voir proposer d'insignifiantes indemnités (un à deux mois de salaire) de la part d'une entreprise nationale importante qui engrange chaque année d'importants bénéfices.

SITUATION FAMILIALE

Sur cette question par contre, aucune proposition n'a été faite par l'entreprise, en contradiction totale avec la CN qui prévoit explicitement l'obligation dans un plan social d'adapter les indemnités données en fonction des situations personnelles et familiales des travailleurs.

Afin de tenter de régler rapidement les points divergents restés ouverts et obtenir un plan social digne de ce nom permettant d'atténuer véritablement les conséquences de leur licenciement collectif, les travailleurs ont saisi la CPGO d'une requête en conciliation.

Déterminés à obtenir gain de cause, ils n'excluent d'ores et déjà pas de relancer leur mouvement de grève en cas d'échec de la conciliation à venir. ♦

Thierry Horner



RÉPARTITION

Taxer les robots ?

Pour compenser les pertes d'emploi et financer la protection sociale, faut-il taxer les robots ? Ou taxer plus fortement le capital et le bénéfice des entreprises ?

Réflexion • La diffusion à large échelle des nouvelles technologies, l'automatisation et la robotisation dans l'industrie et les services, posent des questions complexes qu'il convient au syndicat de débattre en profondeur afin de définir sa position. Une réflexion qui ne fait que débiter, et sur laquelle SITinfo reviendra.

PLUS OU MOINS D'EMPLOIS ?

C'est la grande question. La robotisation détruira-t-elle plus d'emplois qu'elle n'en créera ? Impossible pour l'heure de répondre avec certitude à la question. Les études économiques divergent profondément. La moitié des emplois seraient remplacés par les technologies numériques dans les pays développés selon l'étude de 2013 de l'Université d'Oxford et du cabinet d'audit Deloitte. Selon une étude de 2016 de l'OCDE, le risque est nettement moindre et situé à 9 % si l'on tient compte que de nouveaux emplois sont créés par les nouvelles technologies. Seule certitude : sans mesures pour contrer ces effets, le chômage augmentera et un nombre très important de salarié-e-s devra faire face à des changements plus ou moins marqués de la nature de leur travail.

COMMENT FINANCER LA PROTECTION SOCIALE ?

Si des places de travail disparaissent, les impôts baissent. Il faut donc trouver des solutions pour financer la protection sociale, les services publics et les infrastructures, ainsi que la formation et la reconversion des salarié-e-s. C'est pour répondre à cette lancinante question que l'idée de taxer les robots fait son chemin dans le débat public. Benoît Hamon, candidat à la présidentielle française, y voit la source pour financer le Revenu universel de base. Le Parlement européen, qui s'inquiète de l'érosion des recettes de protection sociale à mesure que le travail, soumis aux cotisations sociales, est remplacé par des machines qui ne payent pas de cotisations sociales, lui consacre un rapport. Et à Genève, le professeur de droit fiscal Xavier Oberson y consacre des travaux.

BILL GATES : « YES, WE DO »

Le fondateur de Microsoft est un autre défenseur de la taxation des robots. Il a expliqué en février dans une interview : « À l'heure actuelle, si un travailleur humain produit, disons, une richesse de

50 000 dollars dans une usine, ce revenu est taxé. Si une machine vient et fait la même chose, on pourrait penser que nous imposerions le robot à un niveau similaire afin de financer la prise en charge des personnes âgées, une meilleure éducation aux enfants et autres besoins que les robots ne peuvent pas remplir ». Mais quelle aurait été la position du multimilliardaire si dans les années 80 il avait été décidé de taxer les ordinateurs et logiciels à hauteur des millions d'emplois que ces technologies ont supprimés dans les bureaux ?

« TAXONS LES BILL GATES »

Pour d'autres, les robots et autres formes d'automatisation qui viennent supprimer de l'emploi, font partie des facteurs de production comme les autres. Les revenus qu'ils permettent de générer doivent être taxés au sein de l'entreprise. La fiscalité sert à mieux répartir les richesses. Le travail est davantage taxé que le capital. Avec l'automatisation et les robots, le capital va rapporter davantage, et leur détenteurs-trices devenir encore plus riches. Il faut donc non pas taxer les robots, mais augmenter l'impôt sur le capital, et taxer plus lourdement les Bill Gates et les entreprises. On voit la difficulté de l'exercice avec la réforme de la fiscalité des entreprises.

Finalement, les questions soulevées par la robotisation renvoient à débattre des fondamentaux : la répartition des richesses produites, la diminution du temps de travail, la formation et reconversion des salarié-e-s qui pourraient être touché-e-s par les changements techniques en cours. ♦

Manuela Cattani



Militantes et féministes

Janine et Merita sont membres de la commission femmes du SIT. Entretien croisé avec deux militantes déterminées.

Portraits • Janine Revillet et Merita Elezi sont pratiquement nées au SIT. Janine, employée de banque, était membre du syndicat chrétien de 1960 à 1974, puis membre du SIT à partir de 1994 après un séjour à l'étranger. Merita connaît le jardin du SIT et le bureau de son père (qui y travaille) depuis toute petite, et a adhéré au syndicat en 2011 lorsqu'elle est entrée dans la vie professionnelle. Toutes deux militent au sein de la commission femmes du SIT et du comité SIT, Janine comme membre titulaire depuis 2004, et Merita comme membre suppléante depuis 2016.

Vous militez toutes deux au sein de la commission femmes du SIT. Pourquoi cet engagement ?

Merita: On milite pour la même chose, parce que dans un pays riche comme la Suisse, les inégalités entre hommes et femmes persistent toujours. La Suisse se permet souvent de critiquer les inégalités de genre chez les autres, mais devrait d'abord balayer devant sa porte: à compétences égales, les femmes gagnent toujours moins que les hommes, et ce sont les femmes qui assurent l'essentiel du travail de « care » et les tâches domestiques. Avec des conséquences sur l'emploi et le revenu durant toute la vie.

Janine: J'ai toujours été féministe. J'avais 19 ans lorsque j'ai commencé à militer pour le droit de vote des femmes. Participer à la commission femmes du SIT était donc une évidence. Je vivais les inégalités au quotidien dans mon travail. Je travaillais dans le service financier de la banque, tout en bas de l'échelle il n'y avait que des femmes, et plus on montait dans les responsabilités et la hiérarchie, plus la proportion d'hommes augmentait, pour ne finalement y avoir que des hommes. Lorsqu'une femme faisait du bon travail, on lui disait « Bravo, continue comme ça ». Et lorsque c'était un

homme, on lui disait « Bravo, prends donc ce poste-là, il y a plus de responsabilités ». C'était rageant.

Les choses ont heureusement évolué, on a obtenu le droit de vote, le congé maternité, la loi sur l'Égalité, le plafond de verre se fissure un peu. Les inégalités sont moins criantes, mais existent en fait toujours. Il faut se battre deux fois plus qu'un homme pour être prise au sérieux.

Quel est le rôle du syndicat à votre avis ?

Janine: Le SIT a toujours été plus ouvert sur ces questions que d'autres syndicats. C'est essentiel, parce que l'égalité est une affaire éminemment syndicale, même si elle ne se limite pas à la seule question du travail. La commission joue un rôle important de pont avec l'ensemble du mouvement féministe et également à l'interne du syndicat, pour veiller à ce que la question de l'égalité ne soit pas oubliée par exemple dans les négociations de CCT. Car rien n'est jamais définitivement acquis.

Merita: Oui, on a pu le voir lors du Congrès, où la question du partage d'un congé parental a fait plus débat que ce à quoi je m'attendais.

Janine, quel est ton meilleur souvenir dans ce combat ?

Janine: La grève des femmes du 14 juin 1991 était un moment de mobilisation extraordinaire, tout comme l'obtention du congé maternité après des décennies de lutte. Cela prend parfois des années, mais il ne faut pas se décourager, et continuer à se battre.

Merita: A commencer par le référendum contre PV2020! On gagne moins, une grande partie du travail non rémunéré retombe sur les femmes, et on veut encore nous faire travailler plus longtemps? Le système de retraite a été conçu par des hommes pour des hommes, et c'est encore aux femmes qu'on veut en faire payer la réforme? Mais qu'on fasse de l'égalité une réalité avant de toucher à l'âge de la retraite des femmes! Ce d'autant plus que c'est ensuite la porte ouverte à la retraite à 67, 69, 70 ans pour toutes et tous, et que cette réforme ne garantit même pas nos futures retraites!

Janine: Rehausser les salaires, imposer l'égalité salariale, développer les crèches et les services publics, voilà la recette pour assurer le financement des retraites et améliorer les rentes de femmes. ♦

Propos recueillis par Davide De Filippo

Les candidat-e-s SIT aux élections des juges Prud'hommes

Les élections des nouveaux-elles juges Prud'hommes auront lieu à l'automne prochain. Voici les candidat-e-s du SIT qui figureront sur la liste unitaire de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) :

Groupe 1

BAJRAMI Fatmir
BERISHA Milazim
DE ALMEIDA PINHO José Miguel
DO CARMO LOPES Carlos
JAKUPI Avdulla
MIGUEZ FRAMIL José

CERVONI Sabina
DÉAGE Anne
DEMIERRE Nathalie
GONZALEZ Leila
MEIER Jennifer
SANCHEZ GOMEZ Ana Belen

Groupe 2

BRAGADO DEMAL Patricia
CANKARA Serkan
DA SILVA MARTINS Claudio
DE AZEVEDO Maria José
DE SOUZA Jeanne Marie
FEMIA Isabelle
FERNANDES Alberto Jacome
FERREIRA Fernando Augusto
GAUTIER Elena
REBELO Luis
RIVAS VICENTE Juan José
VELII Kasum

Groupe 5

CARLO Xavier
DE BATTISTA TRELLES Claire Marie
DELQUE Jacques
DOS SANTOS Fausto
FERRAZ Anna Paula
FISCHER Malika
FOUASSIER Claire
HATAM Shirin
HORNER BUONAIUTO Iolanda Angela
JANIN Yves Pierre Marie
RESULBEGU Arbana

Groupe 3

JORDAN Cédric
PIDOUX Lunita Amelia
WERTENBERG Annick
Groupe 4

Commission de conciliation LEg
SAUNIER Fabienne



caisse de chômage

ATTENTION

à partir du mois de MAI 2017, la caisse de chômage change ses horaires.

La permanence d'accueil sera désormais ouverte tous les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 17h.

Les horaires de la permanence téléphonique restent inchangés (du lundi au vendredi de 9h à 12h)

Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SES SÉANCES DE MARS ET AVRIL LE COMITÉ SIT :

- ♦ a fait un bilan de la journée du 8 mars
- ♦ s'est exprimé à la majorité en faveur des mesures de réorganisation de la caisse de chômage
- ♦ a voté à l'unanimité le soutien à l'initiative du PdT pour une caisse maladie publique
- ♦ s'est prononcé en faveur du lancement d'un référendum contre le PV2020
- ♦ a donné les mots d'ordre pour les Votations 21 mai 2017:
- ♦ OUI à la Loi fédérale sur l'énergie
- ♦ NON à l'augmentation des tarifs TPG.
- ♦ OUI à l'unanimité à l'initiative de la Maison des Associations.
- ♦ a été informé des enjeux du

secteur de l'hôpital
♦ a fait un premier bilan de l'opération Papyrus
♦ a discuté des enjeux actuels de la Caisse de pension des employé-e-s de l'Etat de Genève

LE COMITÉ CGAS DE MARS A :

- ♦ confirmé le lancement du référendum contre PV2020
- ♦ validé les listes Prud'hommes et admis le principe d'une liste interne de viennent-ensuite
- ♦ procédé au remplacement de deux inspecteurs IPE d'Unia
- ♦ pris position pour les votations du 21 mai : NON à l'élévation des tarifs TPG et OUI à l'initiative de la Maison des associations, et pas d'entrée en matière sur la Loi sur l'énergie.



1^{ER} MAI 2017

REJOIGNEZ VOTRE SYNDICAT AU CORTÈGE ET À LA FÊTE POPULAIRE!

PROGRAMME:

11H

Monument à la mémoire des Brigadistes (rue Dancet) - Allocutions

15H

Rejoignez le tronçon du SIT Boulevard James-Fazy, angle rue Bautte

16H30

Fête Populaire sur la Plaine de Plainpalais

17H À 21H

STAND DU SIT



OPERATION PAPYRUS

Régularisation des travailleuses et travailleurs sans-papiers

Le SIT ouvre, dès le 6 mars 2017, ses permanences d'information et de constitutions des dossiers

L'opération Papyrus permet de régulariser les personnes sans-papiers qui travaillent et sont intégrées à Genève. Vous êtes membre du SIT ou vous avez déjà un dossier « sans-papiers » auprès de notre syndicat ? Vous pensez être concerné-e par l'opération Papyrus ? Vous avez des questions ?

Le SIT, fort de son engagement historique pour la défense des travailleurs et travailleuses sans statut légal et de sa longue expérience sur la question, peut répondre à toutes vos questions et vous donner toutes les explications nécessaires.

- Quels sont les critères exacts à remplir ?
- Quels documents devez-vous fournir pour constituer votre dossier ?
- Comment déposer une demande ?
- Quelle est la procédure à suivre ?

Permanences dès le 6 mars 2017 au SIT

- **Lundi de 14 h à 20 h (rez-de-chaussée)**
- **Jeudi de 14 h à 17 h (3^e étage)**
- **Vendredi de 9 h à 12 h (4^e étage)**

Ne prenez aucun risque inutile et renseignez-vous bien auprès du SIT qui vous conseillera et vous soutiendra tout au long du processus de régularisation.

• 16, rue des Chaudronniers • cp 3287, 1211 Genève 3 • t + 41 22 818 03 00 • f + 41 22 818 03 99 • sit@sit-syndicat.ch • sit-syndicat.ch •

metro BOULOT kino

Saison 2016-2017

Mardi 30 mai 2017 à 19 h

Comme des lions
Documentaire de Françoise Davisse
(France, 2016, 115')

Comme des lions raconte deux ans d'engagement de salariés de PSA Aulnay, contre la fermeture de leur usine. Des immigrés, des enfants d'immigrés, des militants, bref des ouvriers du 93 se sont découverts experts et décideurs. Ces salariés ont mis à jour les mensonges de la direction, les faux prétextes, les promesses sans garanties... Bien sûr ils n'ont pas « gagné ». Mais la vie est faite d'expériences, de risques, d'aventure et de fierté. Et là, ces deux ans sont une tranche de vie exceptionnelle. Un moment d'intelligence collective, de démocratie et de révélations.

La projection sera suivie d'une discussion avec la réalisatrice

Davantage d'informations: www.metroboulotkino.ch - metroboulotkino@gmail.com

!!! ATTENTION Changement de lieu en 2016-2017 !!!

LE COURIER FONCTION CINEMA

Maison des Arts du Grütli
16, rue du Général-Dufour
1211 Genève 11

le travail photographies de 1860 à nos jours

24.03. - 15.10.17

www.lettravail.chateau.deprangins.ch

ENGAGEMENT

MUSEUM NAZIONAL SVIZZER, MUSEO NAZIONALE SVIZZERO, SCHWEIZERISCHE S NATIONALMUSEUM, MUSEE NATIONAL SUISSE, Château de Prangins.

Grève chez Walo

Suite à la décision de Walo, une des plus grandes entreprises de Suisse de la construction, de fermer sa succursale genevoise, les ouvriers ont entamé une lutte difficile afin d'obtenir un plan social digne de ce nom. Après 6 jours de grève, l'employeur a fait quelques efforts, mais toujours pas suffisants pour des travailleurs qui ont pour la plupart d'entre eux plus de 50 ans et 30 ans de boîte (lire l'article en page 11).

La grève est maintenant suspendue, mais pourrait reprendre en cas d'échec de la conciliation demandée par les syndicats. 

Thierry Horner
Photos: Eric Roset



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

SIT INFO
CP 3287
1211 GENÈVE 3

Edition: syndicat SIT
Rédaction: Davide De Filippo
Mise en page: Schönborn Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière

Martine Bagnoud, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Jésus Gomez, Thierry Horner, Jorge Klappenbach, Selim Neffah, présidence du SIT, Sylvain Tarrit, Georges Tissot, Françoise Weber, Tania Zinoviev.

Impression

Ediprim SA, Bienne
Tirage: 11500 exemplaires
Paraît 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.